

CONTRAT DE LOCATION

Salle du Clos des Forges
(capacité maximale de 135 personnes)

Entre les soussignés,

La commune de Pavant, représentée par son Maire, Monsieur Olivier CASSIDE, d'une part,

Et

M / Mme _____ D'autre part

Domicilié _____

Tel : _____

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : LOCAUX

La commune met à disposition de M / Mme _____ à titre personnel pour une manifestation non commerciale :

- tables démontables + pieds de tables + entretoises + chariots de tables
- chaises & chariots de chaises
- portant avec portes manteaux
- extincteurs
- essuies main
- cuisine comprenant : 1 four, 2 tables, 1 micro-onde, 1 cuisinière électrique, 1 frigo

Un inventaire complet sera établi lors de l'état des lieux.

Pour 1 week-end :	du samedi/...../ 20...	à 9 h 00
	au lundi/...../ 20...	à 9 h 00

Article 2 : MATERIEL

A la demande du locataire, il est mis à sa disposition le matériel suivant :

- chaises
 - tables
- Pour _____ personnes

Le Cercle Saint Bald loue de la vaisselle au tarif de 1,50€/personne.

Contactez Mme Michèle GELMINI au 06.87.13.03.56

Article 3 : PRIX ET CAUTION

Cette location est faite moyennant la somme de€ qui sera versée à la signature du présent contrat (en chèque libellé à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC**)

Une caution de 500 € (pour toute éventuelle dégradation) **et une caution de 50 €** (pour une éventuelle remise en état de propreté insuffisant et/ou un mauvais tri des déchets) devront être déposées par chèque à la signature du présent contrat. Sous réserves d'un état des lieux de restitution correct, les cautions seront retournées dans les 8 jours. Il est impératif de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile précisant les dates de location au plus tard 1 semaine avant l'utilisation de la salle.

Fait à PAVANT, le

Le locataire « lu et approuvé ».

Le Maire,

Olivier CASSIDE.